

## eCH-0223 – Échange de données Service des habitants Office des migrations

<b>Nom</b>	Échange de données Service des habitants Office des migrations
<b>eCH-nombre</b>	eCH-0223
<b>Catégorie</b>	Norme
<b>Stade</b>	Défini
<b>Version</b>	1.0.0
<b>Statut</b>	Approuvé
<b>Date de décision</b>	2022-09-07
<b>Date de publication</b>	2022-08-22
<b>Remplace la version</b>	-
<b>Annexes</b>	eCH-0223-1-0.xsd
<b>Langues</b>	Allemand (original), français (traduction)
<b>Auteurs</b>	Groupe spécialisé Systèmes d'annonce Andreas Bechtiger, <a href="mailto:andreas.bechtiger@abraxas.ch">andreas.bechtiger@abraxas.ch</a> Max Zurkinden, <a href="mailto:max.zurkinden@bfs.admin.ch">max.zurkinden@bfs.admin.ch</a>
<b>Éditeur / distribution</b>	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 <a href="http://www.ech.ch">www.ech.ch</a> / <a href="mailto:info@ech.ch">info@ech.ch</a>

### Condensé

Le présent document spécifie l'échange de données entre les offices de la population et les offices cantonaux des migrations.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1	Statut	4
1.2	Champ d'application	4
1.3	Délimitation	4
<b>2</b>	<b>Principes</b>	<b>5</b>
2.1	Notations	5
2.1.1	Principes généraux	5
2.2	Processus d'échange d'annonces	6
2.3	Données à fournir	6
2.3.1	Données obligatoires par annonce	6
2.3.2	Indication des identificateurs pour les personnes	6
2.3.3	Indication des relations	6
<b>3</b>	<b>Spécification</b>	<b>7</b>
3.1	Processus	7
3.1.1	Annonces du service des habitants à l'office cantonal des migrations	7
3.1.2	Annonces de l'office cantonal des migrations au service des migrations	9
<b>4</b>	<b>Blocs d'information</b>	<b>10</b>
4.1	Identification de la personne – personIdentification	10
4.2	Type d'événement – eventType	10
4.3	Données concernant les personnes – personData	12
4.3.1	Conversion en catégorie d'étranger – convertToResidencePermit	14
4.3.2	Commune d'arrivée – Comes from	14
4.3.3	Commune de départ – Goes To	14
4.4	Informations sur le cas d'affaires – businessInformation	15
4.4.1	Commentaire – businessComment	15
4.4.2	Remise de pièce d'identité à la commune oui/non – permitDeliveryToMunicipalityYesNo	15
4.4.3	Délai – deadline	16
4.5	Extension – extension	16

---

<b>5</b>	<b>Annonces d'événement .....</b>	<b>16</b>
5.1	Livraison – Delivery .....	16
5.2	Événement de personne – personEventMessage .....	16
<b>6</b>	<b>Exclusion de responsabilité – droits de tiers .....</b>	<b>18</b>
<b>7</b>	<b>Droits d'auteur .....</b>	<b>18</b>
	<b>Annexe A – Références &amp; bibliographie .....</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe B – Collaboration &amp; vérification.....</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe C – Abréviations et glossaire.....</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente .....</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe E – Liste des illustrations.....</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe F – Liste des tableaux.....</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe G – Dépendances.....</b>	<b>20</b>

## Remarque

En vue d'une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s'applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

# 1 Introduction

## 1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

## 1.2 Champ d'application

Dans divers cantons suisses, les offices de la population, relevant des communes dans la plupart des cas, et les offices cantonaux des migrations échangent des données aux fins d'appliquer la législation relative aux étrangers. La norme d'interface documentée par le présent document vise à numériser le processus correspondant. Deux processus sont décrits à cet effet:

- transmission des données pertinentes du service des habitants à l'office cantonal des migrations
- transmission des autorisations délivrées par l'office cantonal des migrations au service des habitants

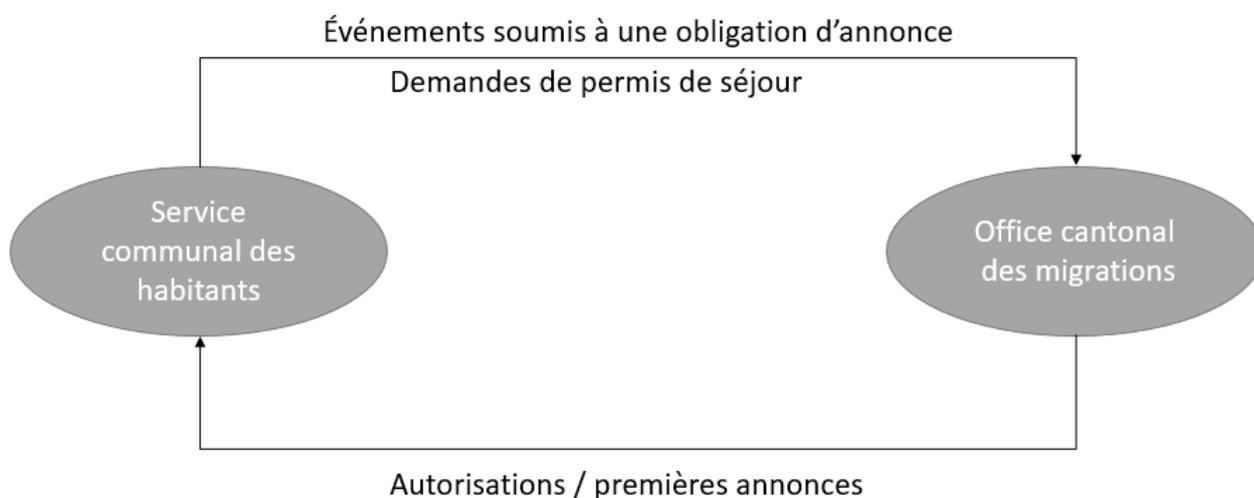


Figure 1: Flux de données

## 1.3 Délimitation

La présente norme n'aborde les des annonces d'événement qui sont déjà traitées par la norme eCH-0020.

Plus particulièrement, elle ne traite pas non plus de l'échange de données consistant à transmettre des données entre les offices de la population et le SEM, via les services BAIMP et le service RdH. La norme eCH-0223 ne porte que sur l'échange entre les services des habitants et les offices cantonaux des migrations.

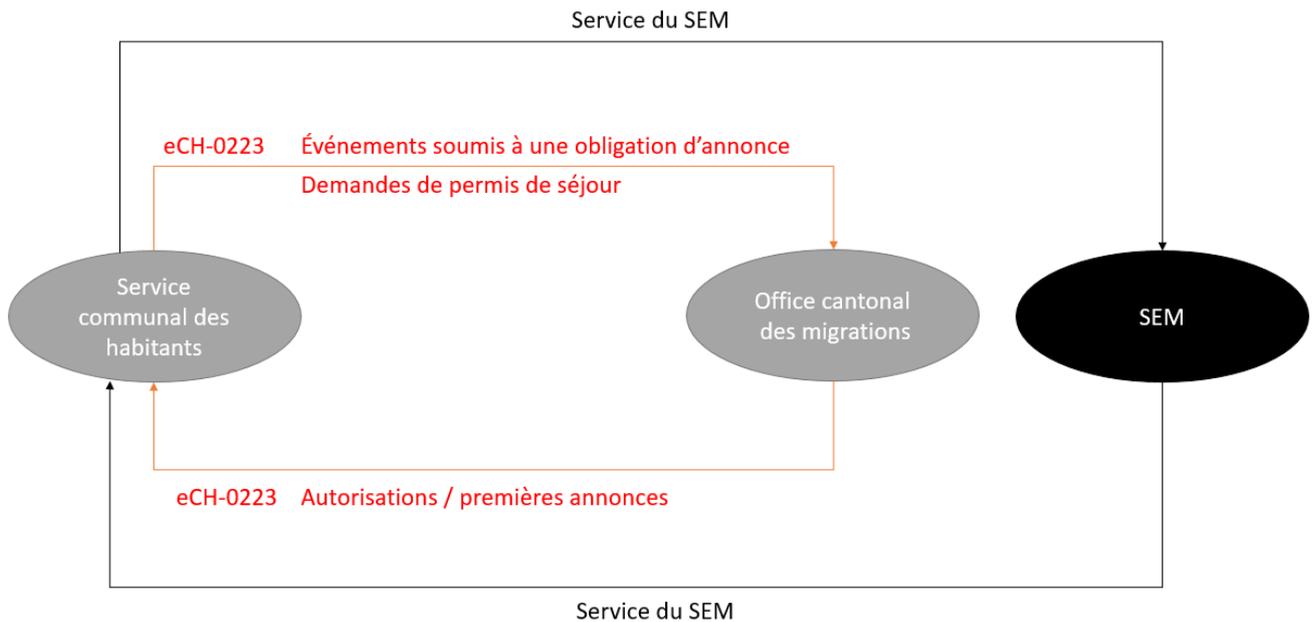


Figure 2: Délimitation

## 2 Principes

### 2.1 Notations

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes :

**[IMPÉRATIF]:** Le responsable doit réaliser l'objectif.

**[RECOMMANDÉ]:** Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

**[FACULTATIF]:** Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

#### 2.1.1 Principes généraux

Concernant l'annonce des événements, les principes à respecter sont les suivants:

**[IMPÉRATIF]** Chaque annonce contient uniquement les données relatives à une personne.

**[RECOMMANDÉ]** Si plusieurs personnes liées entre elles du point de vue juridique doivent être annoncées conjointement, les différentes annonces de personnes doivent être regroupées au moyen de la norme eCH-0058.

**[IMPÉRATIF]** Les caractères d'identification doivent toujours être livrés.

**[IMPÉRATIF]** Concernant les attributs, la valeur après l'événement doit par principe être livrée dans tous les cas. Lorsqu'elles divergent, les situations doivent être exposées de

manière explicite pour les annonces d'événement correspondantes.

- [IMPÉRATIF]** Toutes les informations connues doivent être fournies avec l'événement, même lorsque l'élément correspondant est facultatif.
- [IMPÉRATIF]** Un élément facultatif ne doit pas être livré vide. Si l'information est inconnue, l'élément facultatif ne doit pas être transmis.
- [RECOMMANDÉ]** Les événements (voir chapitre 4.2) devant être concrètement pris en charge doivent être définis au niveau des partenaires d'interface.

## 2.2 Processus d'échange d'annonces

La norme [eCH-0058] décrit les processus détaillés au niveau de l'application pour la transmission et l'utilisation des annonces d'événement.

## 2.3 Données à fournir

Chaque annonce est envoyée avec des informations générales. Les informations sont décrites dans la norme [eCH-0058].

### 2.3.1 Données obligatoires par annonce

Chaque annonce d'événement est envoyée avec des informations générales. Parmi celles-ci figure notamment la date de l'événement. Les informations générales sont décrites dans [eCH-0058].

### 2.3.2 Indication des identificateurs pour les personnes

S'il est question d',Identificateurs de personne selon [eCH-0044]' dans les annonces décrites, il s'agit toujours de **tous** les caractères d'identification. Ceci vaut en particulier pour les caractères **Nom**, **Prénom(s)**, **Sexe** et **Date de naissance**.

### 2.3.3 Indication des relations

Lors de l'annonce d'événements, il ne faut en principe annoncer que les relations avec d'autres personnes qui revêtent une certaine importance dans le contexte de l'annonce correspondante.

## 3 Spécification

### 3.1 Processus

Le graphique ci-dessous illustre l'échange de données entre les services des habitants des communes et les offices cantonaux des migrations, ainsi que le SEM.

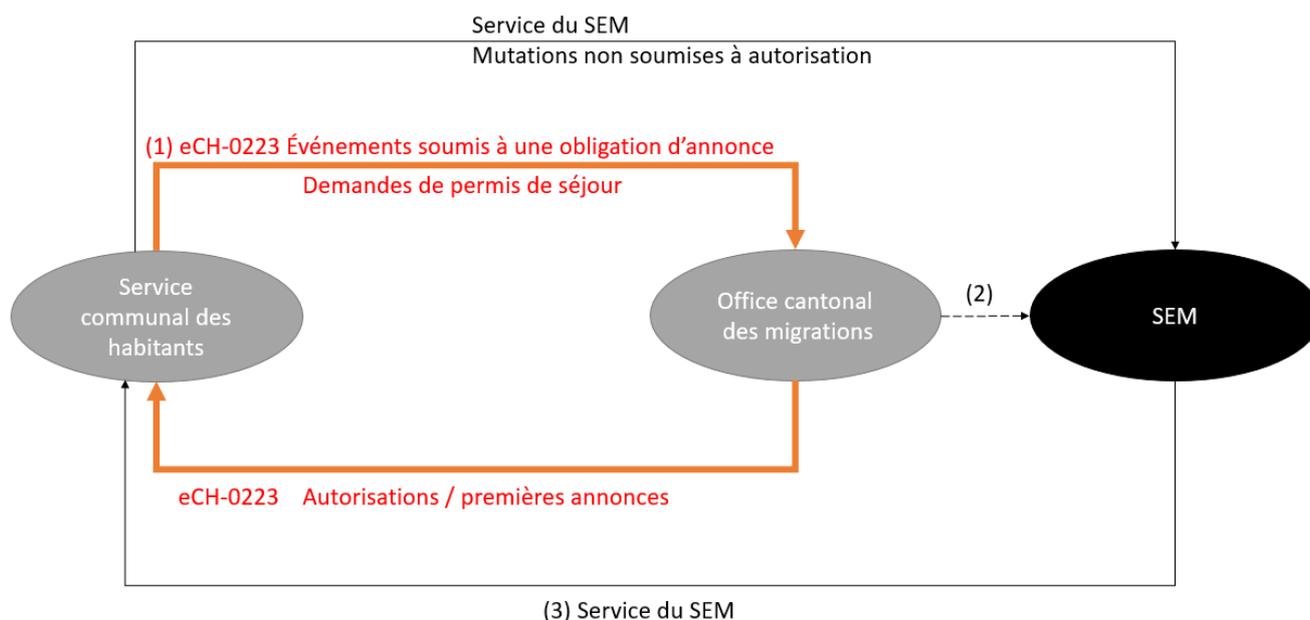


Figure 1: Processus

#### 3.1.1 Annonces du service des habitants à l'office cantonal des migrations

**[IMPÉRATIF]**

Cette annonce du service des habitants à l'office cantonal des migrations est envoyée uniquement lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- La personne est annoncée auprès de la commune comme y ayant sa résidence principale<sup>1</sup>.
- La personne n'est pas citoyen suisse (exception : événement naturalisation d'un étranger)
- Au moins un événement soumis à une obligation d'annonce a été effectué dans l'application résidents. Voir aussi chapitre 4.2

**[IMPÉRATIF]**

Toutes les annonces peuvent être annulées (3) ou corrigées (4) au moyen du code d'action (action) selon la norme eCH-0058. Ces informations doivent pouvoir être traitées par le système destinataire (office cantonal des migrations).

<sup>1</sup> Les cas particuliers ne relevant pas du droit d'annonce des services des habitants doivent être clarifiés individuellement auprès du service des migrations.

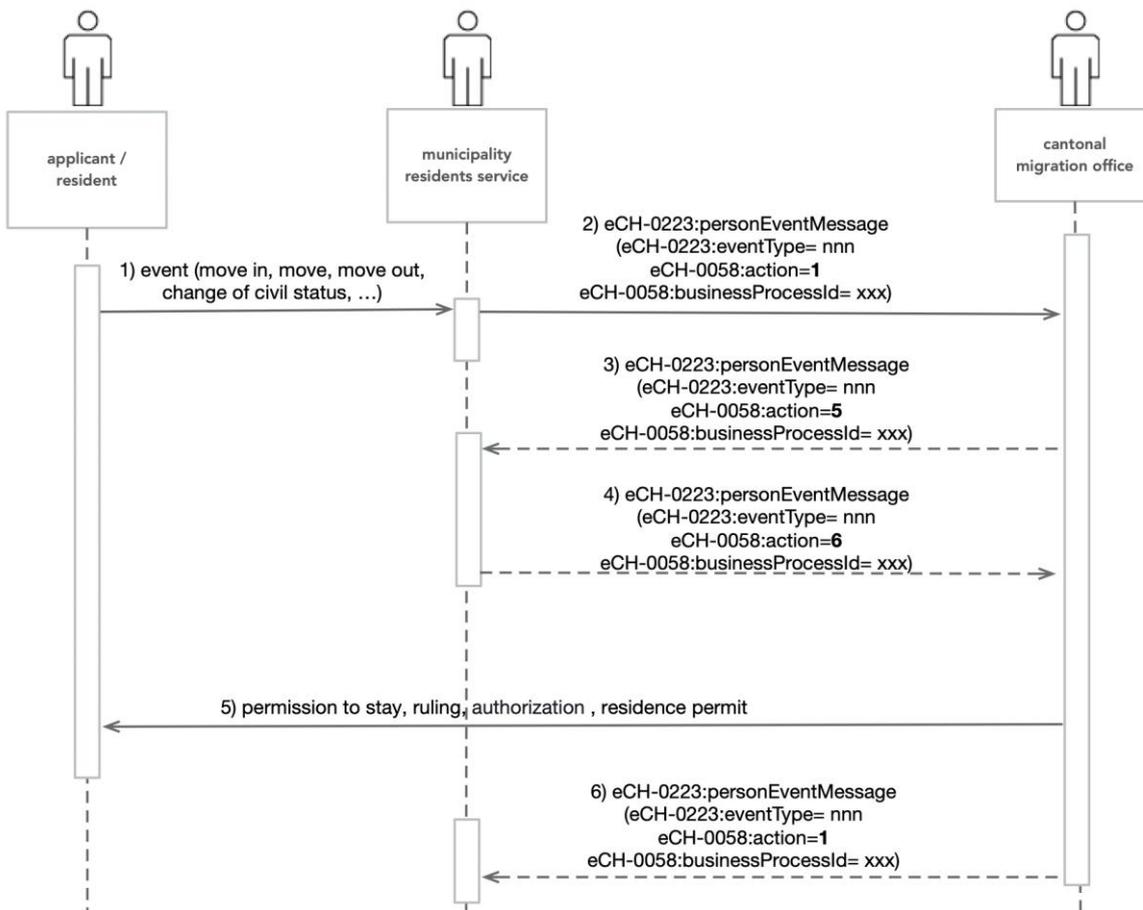


Figure 2: Flux d'annonce entrée service des habitants

- 1) Le requérant / habitant (applicant / resident) annonce la mutation auprès du service des habitants de la commune (municipality residents service).
- 2) Le service des habitants de la commune annonce l'événement soumis à une obligation d'annonce (par ex. eventType=moveIn) à l'office cantonal des migrations (cantonal migration office) au moyen de l'annonce personEventMessage. Le code d'action dans le Header (eCH-0058:action) doit être réglé sur 1=nouveau. Afin que toutes les annonces associées puissent être reconnues, la commune attribue un identifiant sans ambiguïté de cas d'affaires (businessProcessId) xxx.
- 3) À titre facultatif, l'office cantonal des migrations peut adresser des demandes de renseignements (ex. eventType= Enquiries to Residents Service) au service des habitants de la commune au moyen de l'annonce personEventMessage. Le code d'action dans le Header (eCH-0058:action) doit être réglé sur 5=demande. L'identifiant du cas d'affaires (businessProcessId) retenu est l'identifiant d'origine du service des habitants.
- 4) À titre facultatif, la commune répond à l'office cantonal des migrations au moyen de l'annonce personEventMessage. Dans ce cas de figure, le type d'événement annonce le même événement que dans l'annonce d'origine (par ex. eventType=moveIn). Le code d'action dans le Header (eCH-0058:action) doit être réglé sur 6=réponse. L'identifiant du cas d'affaires (businessProcessId) retenu est l'identifiant d'origine figurant dans l'annonce 1).
- 5) Les documents correspondants – permis, disposition, autorisation, pièce d'identité (permission to stay, ruling, authorization, residence permit) sont remis au requérant / à l'habitant (applicant / resident) par l'office cantonal des migrations.

6) À titre facultatif, l'office cantonal des migrations envoie au service des migrations de la commune une copie de l'autorisation / copie de la pièce d'identité (eventType= Approval copy, invoice, remarks), au moyen de l'annonce personEventMessage. Le code d'action dans le Header (eCH-0058:action) doit être réglé sur 1=nouveau. L'identifiant du cas d'affaires (businessProcessId) retenu est l'identifiant d'origine figurant dans l'annonce 1).

- Les annonces 3) et 4) peuvent être présentes à plusieurs reprises en tant que paire.

### 3.1.2 Annonces de l'office cantonal des migrations au service des migrations

Le flux d'annonce est utilisé uniquement pour les demandes de renseignements ou pour les autorisations et premières annonces aux communes.

**[IMPÉRATIF]** L'annonce doit toujours être livrée à la commune de résidence principale.

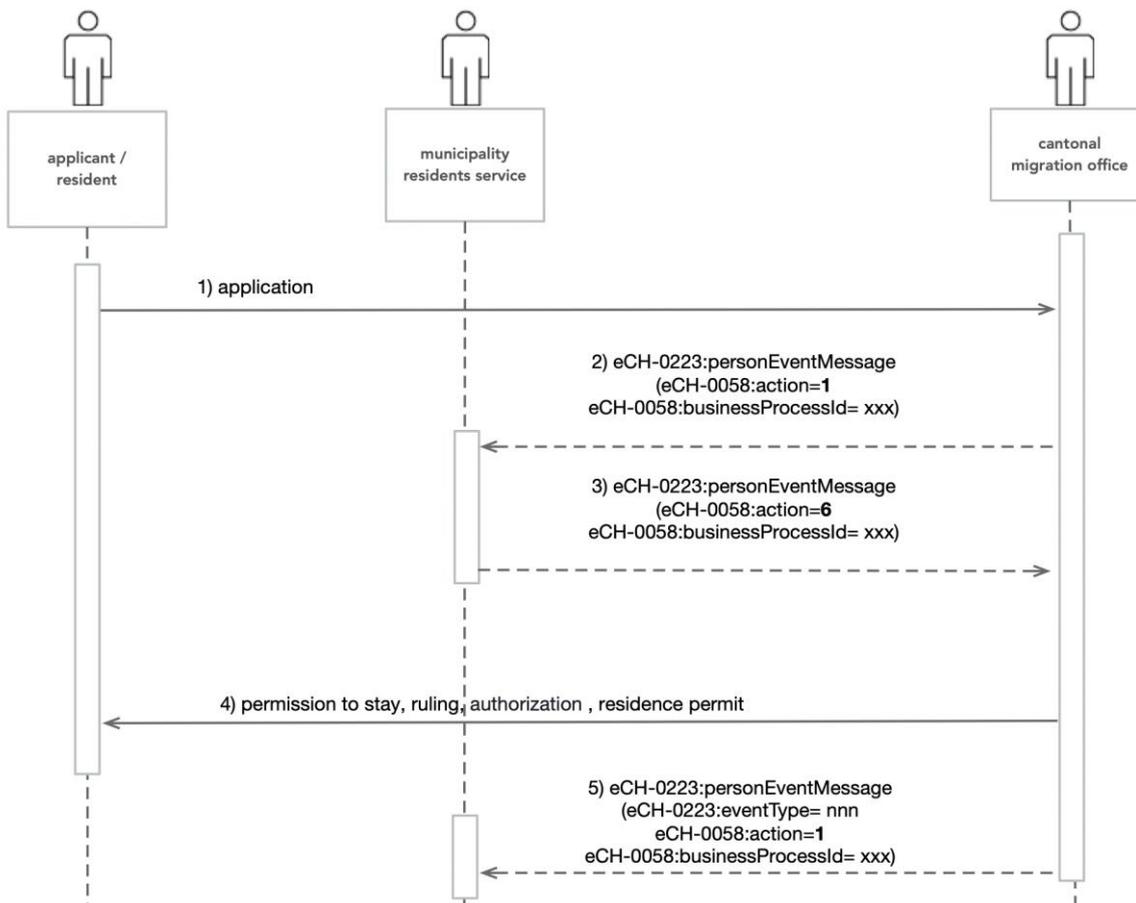


Figure 3: Flux d'annonce lors de la réception par l'office cantonal des migrations

- 1) Le requérant / habitant (applicant / resident) dépose sa demande (application) auprès de l'office cantonal des migrations (cantonal migration office).
- 2) À titre facultatif, l'office cantonal des migrations peut adresser des demandes de renseignements (ex. eventType= Enquiries to Residents Service) au service des habitants de la commune (municipality residents service) au moyen de l'annonce personEventMessage. Le code d'action dans le Header (eCH-0058:action) doit être réglé sur 1=nouveau. L'identifiant du cas d'affaires (businessProcessId) xxx est attribué par l'office cantonal des migrations.

- 3) À titre facultatif, la commune répond à l'office cantonal des migrations au moyen de l'annonce `personEventMessage`. Le code d'action dans le Header (`eCH-0058:action`) doit être réglé sur 6=réponse. L'identifiant du cas d'affaires (`businessProcessId`) retenu est l'identifiant d'origine attribué par l'office cantonal des migrations figurant dans l'annonce 2).
  - 4) Les documents correspondants – permis, disposition, autorisation, pièce d'identité (permission to stay, ruling, authorization, residence permit) sont remis au requérant / à l'habitant (applicant / resident) par l'office cantonal des migrations.
  - 5) À titre facultatif, l'office cantonal des migrations envoie au service des migrations de la commune une copie de l'autorisation / copie de la pièce d'identité (`eventType= Approval copy, invoice, remarks`), au moyen de l'annonce `personEventMessage`. Le code d'action dans le Header (`eCH-0058:action`) doit être réglé sur 1=nouveau. L'identifiant du cas d'affaires (`businessProcessId`) retenu est l'identifiant d'origine attribué par l'office cantonal des migrations figurant dans l'annonce 2).
- Les annonces 2) et 3) peuvent survenir à plusieurs reprises comme paire.

## 4 Blocs d'information

Les données à transmettre dans les déclarations sont les suivantes:

### 4.1 Identification de la personne – `personIdentification`

Les informations concernant les identificateurs sont exclusivement constituées de caractères définis dans la norme eCH-0044 «Norme concernant les données Échange d'identifications de personne».

Format d'échange:

[`eCH-0044:personIdentificationLightType`]

### 4.2 Type d'événement – `eventType`

Le type d'événement stipule la raison pour laquelle une annonce a été transmise.

Les événements<sup>2</sup> pertinents pour les annonces envoyées par les services des habitants aux offices cantonaux des migrations sont les suivants:

- **«moveOut»** – départ
- **«changeNationality»** – Changement de nationalité
- **«undoSwiss»** – Retrait de la nationalité suisse
- **«naturalizeForeigner»** – Naturalisation d'étranger
- **«changeResidenceType»** – Changement de séjour en établissement
- **«birth»** – Naissance
- **«changeName»** – Changement de nom
- **«undoPartnership»** – Dissolution de partenariat
- **«partnership»** – Enregistrement de partenariat
- **«divorce»** – Divorce
- **«death»** – Décès

---

<sup>2</sup> Le premier groupe de types d'événements (de `moveOut` à `correctPersonAdditionalData`) a un rapport avec les annonces d'événements de eCH-0020. Les autres types d'événements sont spécifiques à eCH-0223.

- «**marriage**» – Mariage
  - «**undoSeparation**» – Annulation de séparation
  - «**separation**» – Séparation
  - «**move**» – Déménagement à l'intérieur de la commune
  - «**undoMarriage**» – Annulation de mariage
  - «**undoMissing**» – Annulation de déclaration d'absence
  - «**missing**» – Disparu
  - «**maritalStatusPartner**» – Changement d'état civil partenaire
  - «**moveIn**» – Arrivée,
  - «**correctParentalrelationship**» – Correction de la relation parentale
  - «**correctReporting**» – Correction de la relation d'annonce
  - «**correctName**» – Correction des informations concernant le nom
  - «**correctNationality**» – Correction de la nationalité
  - «**correctOccupation**» – Correction des renseignements concernant l'employeur et l'activité professionnelle
  - «**correctMaritalInfo**» – Correction des informations concernant l'état civil
  - «**correctBirthInfo**» – Correction des informations concernant la naissance
  - «**correctDeathData**» – Correction des renseignements concernant le décès
  - «**correctPersonAdditionalData**» – Correction des renseignements supplémentaires concernant la personne
- 
- «**removalExOfficio**» – Radiation d'office
  - «**prolongation**» – Demande de prolongation<sup>3</sup>
  - «**conversion**» – Demande de conversion<sup>4</sup>
  - «**familyReunification**» – Demande de regroupement familial
  - «**duplicateOfPermit**» – Demande de remplacement
  - «**declarationOfSponsorship**» – Déclaration de prise en charge
  - «**serviceEnquiries to Migration Service**» – Demandes du service des habitants à l'office cantonal des migrations
  - «**othercaseOfMigration**» – Autres cas

Les événements pertinents pour les annonces envoyées par les offices cantonaux des migrations aux services des habitants sont les suivants. Voir également SEM Service RdH Version 4.0 ([allemand](#) / [français](#)), qui sert à envoyer ces données du SYMIC aux services des habitants et aux autorités cantonales compétentes en matière de migration:

- «**Approval copy, invoice, remarks**» – Copie de l'autorisation, facture, crédit, facture corrigée, remarques<sup>5</sup>
- «**Enquiries to Residents Service**» – Demandes de renseignements au service des habitants
- «**Information to Residents Service**» – Information au service des habitants<sup>6</sup>
- «**Integration agreement**» – Convention d'intégration
- «**Perpetuation**» – Maintien

<sup>3</sup> La catégorie d'étrangers à prolonger est indiquée dans l'élément «Catégorie d'étrangers» (residencePermitData)

<sup>4</sup> La catégorie d'étrangers actuelle est indiquée dans l'élément «Catégorie d'étrangers» (residencePermitData). La nouvelle catégorie d'étrangers à attribuer doit être fournie dans l'élément «Convertir en catégorie d'étrangers» (convertToResidencePermit).

<sup>5</sup> Les objets mentionnés peuvent aussi être envoyés séparément.

<sup>6</sup> Aucune réponse n'est attendue de la part du SdH

- «**Decree**» – Disposition, attestation de la force obligatoire
- «**Adacta Employer**» – Adacta employeur (classement de la demande à l'employeur)
- «**Adacta Approval**» – Classement de la demande

Format d'échange:

xs:string

### 4.3 Données concernant les personnes – personData

Renseignements concernant la personne.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Renseignements concernant le nom (impératif) – nameData, voir chapitre [eCH-0011:nameData]
- Renseignements concernant la naissance (impératif) – birthData, voir [eCH-0011:birthData]
- Renseignements complémentaires concernant la naissance (facultatif) – birthAddonData, voir [eCH-0021:birthAddonData]
- Renseignements concernant la nationalité (impératif) – nationalityData, voir [eCH-0011:nationalityData]
- Renseignements concernant l'état civil (impératif) – maritalData, voir [eCH-0011:maritalData]
- Relation d'état civil (facultatif) – maritalRelationship, voir [eCH-0021:maritalRelationshipType]
- Catégorie d'étrangers (impératif) – residencePermitData, voir [eCH-0011:residencePermitData]
- Conversion en catégorie d'étranger (facultatif) – convertToResidencePermit, voir chapitre 4.3.1.
- Renseignements concernant l'activité professionnelle (facultatif) – jobData, voir [eCH-0021:jobData]
- Adresse de la résidence principale (impératif) – residenceAddress, voir [eCH-0010:swissAddressInformationType]
- Commune de résidence principale (impératif) – residenceMunicipality, voir [eCH-0007:swissMunicipalityType]
- Adresse d'acheminement (facultatif) – deliveryAddress, voir [eCH-0010:swissAddressInformationType]
- Relation parentale (facultatif, récurrent) – parentalRelation, voir [eCH-0021:parentalRelationshipType]
- Commune d'arrivée (facultatif) – comesFrom, voir chapitre 4.3.2
- Commune de départ (facultatif) – goesTo, voir chapitre 4.3.3

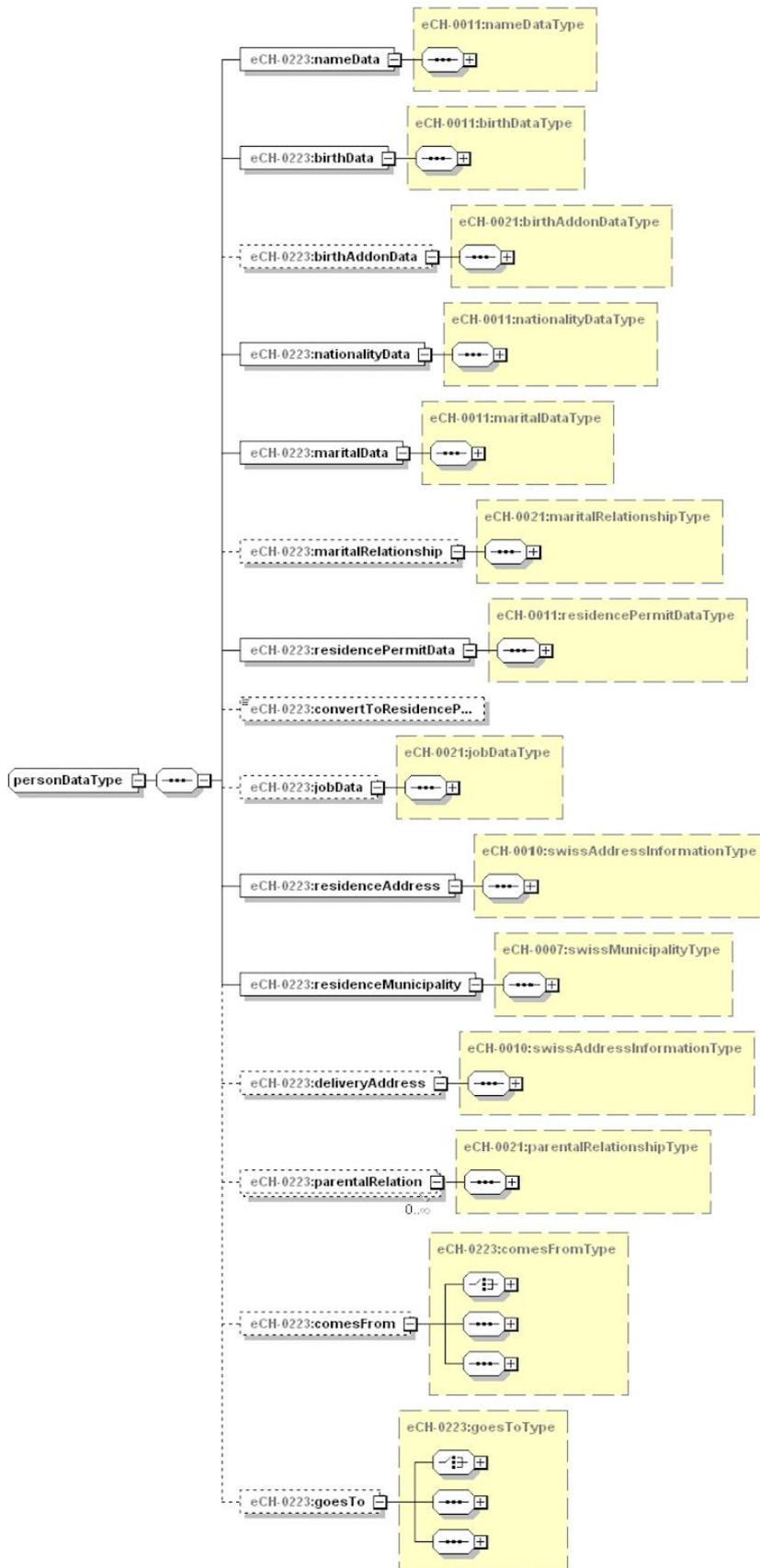


Figure 4: personData

### 4.3.1 Conversion en catégorie d'étranger – convertToResidencePermit

Spécification de la nouvelle catégorie d'étrangers dans laquelle la catégorie d'étrangers actuelle doit être convertie.

**[IMPÉRATIF]** L'information ne peut être fournie qu'avec le type d'événement «conversion». Voir chapitre 4.2.

### 4.3.2 Commune d'arrivée – Comes from

Indique d'où est partie la personne.

Les caractéristiques suivantes sont échangées en complément des informations selon [eCH-0011:destinationType]:

- Date d'arrivée (impératif) – arrivalDate, xs:date
- Date d'annonce (facultatif) – reportingDate, xs:date

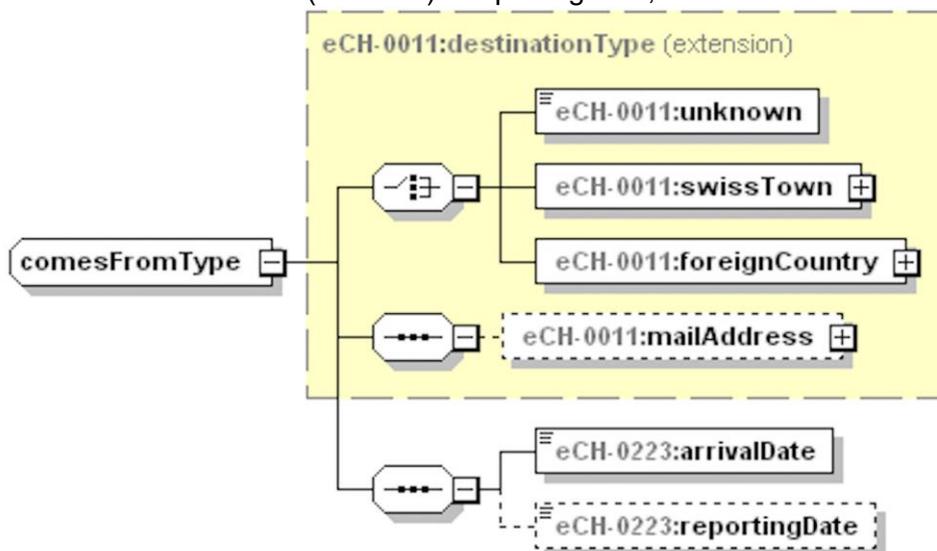


Figure 5: comesFromType

### 4.3.3 Commune de départ – Goes To

Indique où est partie la personne.

Les caractéristiques suivantes sont échangées en complément des informations selon [eCH-0011:destinationType]:

- Date de départ (impératif) – departureDate, xs:date

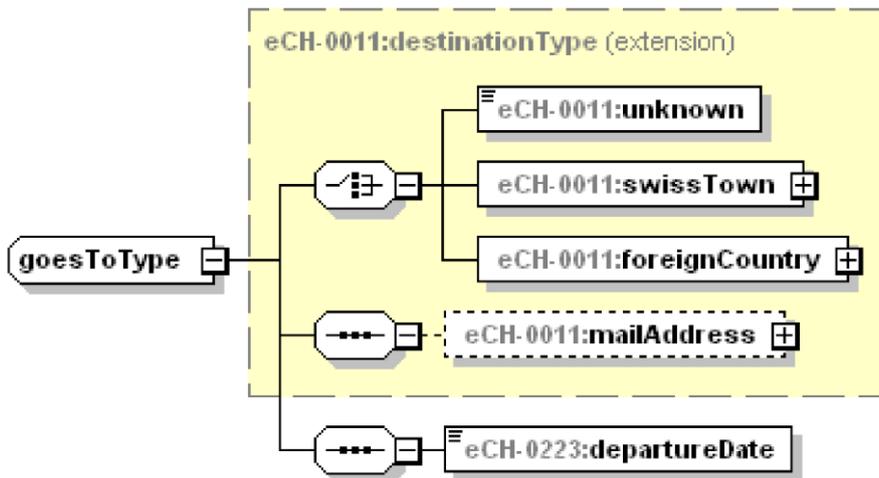


Figure 6: goesToType

#### 4.4 Informations sur le cas d'affaires – businessInformation

Informations concernant le cas d'affaires.

Les caractères échangés sont les suivants:

- Commentaire (facultatif) – businessComment, voir chapitre 4.4.1
- Remise de pièce d'identité à la commune oui/non (facultatif) – permitDeliveryToMunicipalityYesNo, voir chapitre 4.4.2
- Délai (facultatif) – deadline, voir chapitre 4.4.3

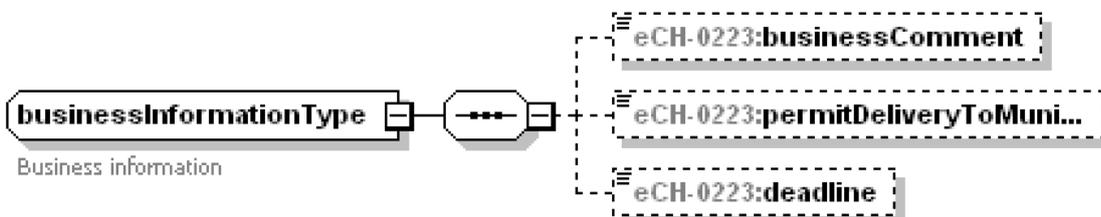


Figure 7: businessInformationType

##### 4.4.1 Commentaire – businessComment

Tant le service des habitants que l'office cantonal des migrations peuvent ajouter des commentaires au cas d'affaires. Texte libre de 1024 caractères maximum.

Format d'échange:

xs:string(1024)

##### 4.4.2 Remise de pièce d'identité à la commune oui/non – permitDeliveryToMunicipalityYesNo

Information précisant si la pièce d'identité doit être remise à la commune ou au requérant.

**true** = La pièce d'identité est remise à la commune

**false** = La pièce d'identité est remise à la personne

Format d'échange:

xs:boolean

**4.4.3 Délai – deadline**

Indication du délai au cours duquel le service des habitants doit répondre à une demande émanant de l'office cantonal des migrations.

Format d'échange:

xs:date

**4.5 Extension – extension**

Point d'extension pour les extensions spécifiques au canton.

Format d'échange

xs:anyType

**5 Annonces d'événement**

**5.1 Livraison – Delivery**

L'échange de données se fait au moyen de delivery.

Les données échangées sont les suivantes:

- Données d'entête (impératif) – deliveryHeader, voir [eCH-0058:headerType]
- Annonce technique (impératif) – personEventMessage, voir chapitre 5.2

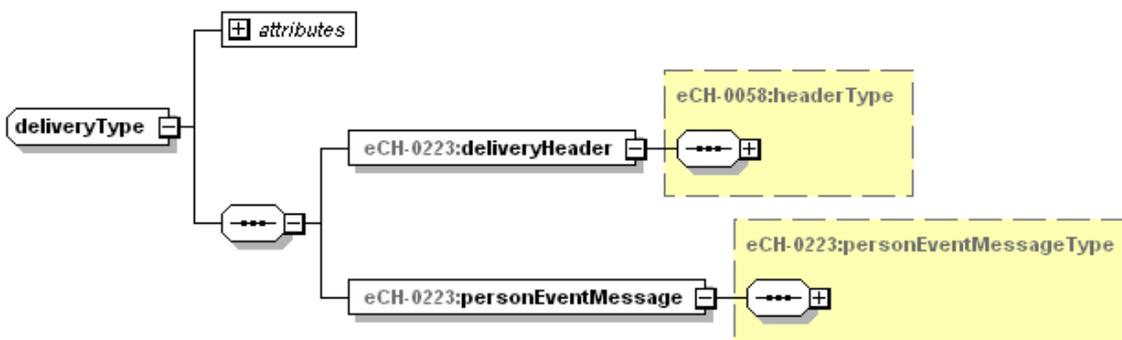


Figure 8: deliveryType

**5.2 Événement de personne – personEventMessage**

Cette annonce est utilisée en exclusivité pour l'échange des annonces selon le chapitre 3.1.

Les données échangées sont les suivantes:

- Identificateurs de personne (impératif) – personIdentification, chapitre 4.1
- Type d'événement (facultatif) – eventType, voir chapitre 4.2
- Renseignements personnels (facultatif) – personData, voir chapitre 4.3
- Document (facultatif, récurrent) – document, voir [eCH-0039:documentType]
- Informations concernant le cas d'affaires (facultatif) – businessInformation, voir chapitre 4.4
- Extension (facultatif) – extension, voir chapitre 4.5

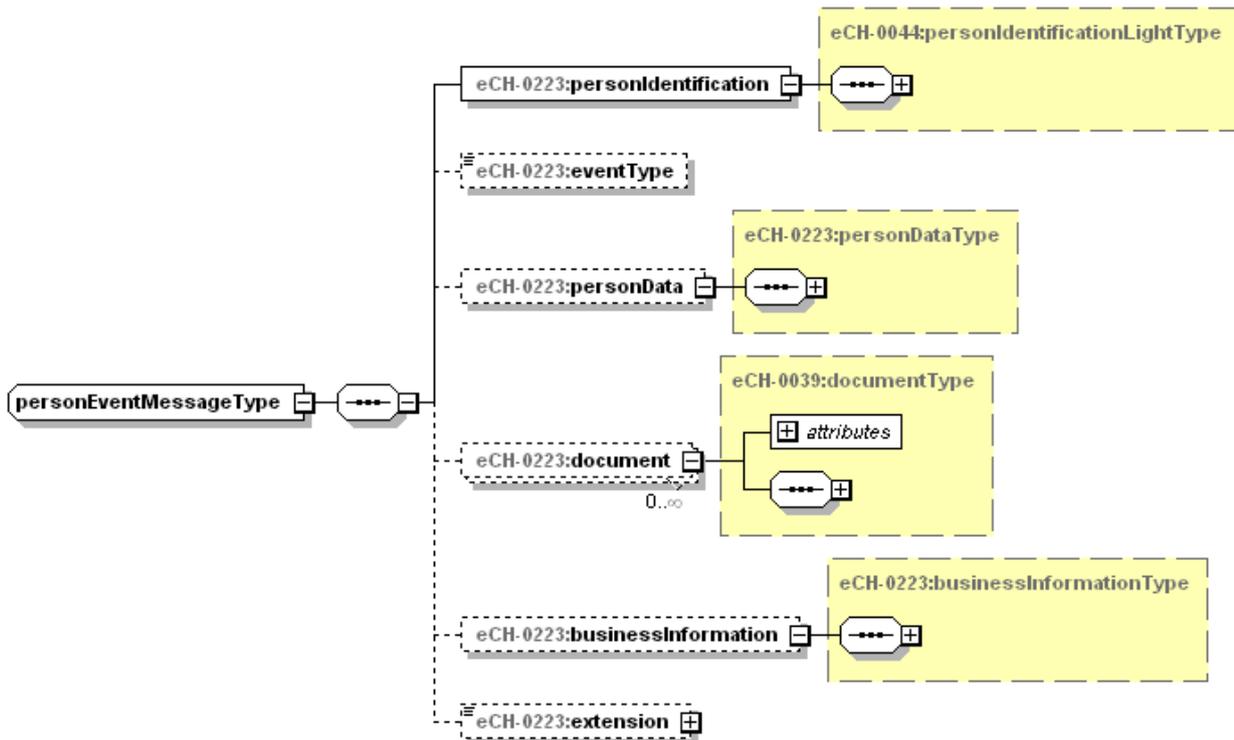


Figure 9: personEventMessageType

## 6 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

## 7 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

## Annexe A – Références & bibliographie

Aucune

[eCH-0006]	Norme concernant les données Catégories d'étrangers, V1.0
[eCH-0007]	Norme concernant les données Communes, V5.0
[eCH-0010]	Norme concernant les données Adresse postale, V5.1
[eCH-0011]	Norme concernant les données Données concernant les personnes, V8.1
[eCH-0021]	Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes, V7.0
[eCH-0039]	Interface de cyberadministration pour les dossiers et documents, V3.0
[eCH-0044]	Norme concernant les données Échange d'identifications de personne, V4.1
[eCH-0058]	Norme d'interface Cadre d'annonce, V5.0

## Annexe B – Collaboration & vérification

Bechtiger Andreas	Abraxas
Bove Philippe	Canton de Vaud
Düring Angelina	Ville de Saint-Gall
Fahrni Marc	Canton Saint-Gall
Fuchs Theres	Commune de Gelterkinden
Lampir Zafer	Office des migrations Zurich
Meile Benjamin	Innosolv
Schürmann Carmela	Ville de Winterthur
Stingelin Martin	Stingelin Informatik
Wirth Sandra	Commune de Neuenhof
Zurkinden Max	Office fédéral de la statistique

## Annexe C – Abréviations et glossaire

BAIMP	Interface d'importation du SEM
SdH	Service des habitants
RdH	Registre des habitants
SEM	Secrétariat d'État aux migrations

## Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Il s'agit de la première version.

## Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Processus .....	7
Figure 2: Flux d'annonce entrée service des habitants .....	8
Figure 3: Flux d'annonce lors de la réception par l'office cantonal des migrations .....	9
Figure 4: personData .....	13
Figure 5: comesFromType .....	14
Figure 6: goesToType .....	15
Figure 7: businessInformationType .....	15
Figure 8: deliveryType .....	16
Figure 9: personEventMessageType.....	17
Figure 10: Dépendances.....	20

## Annexe F – Liste des tableaux

## Annexe G – Dépendances

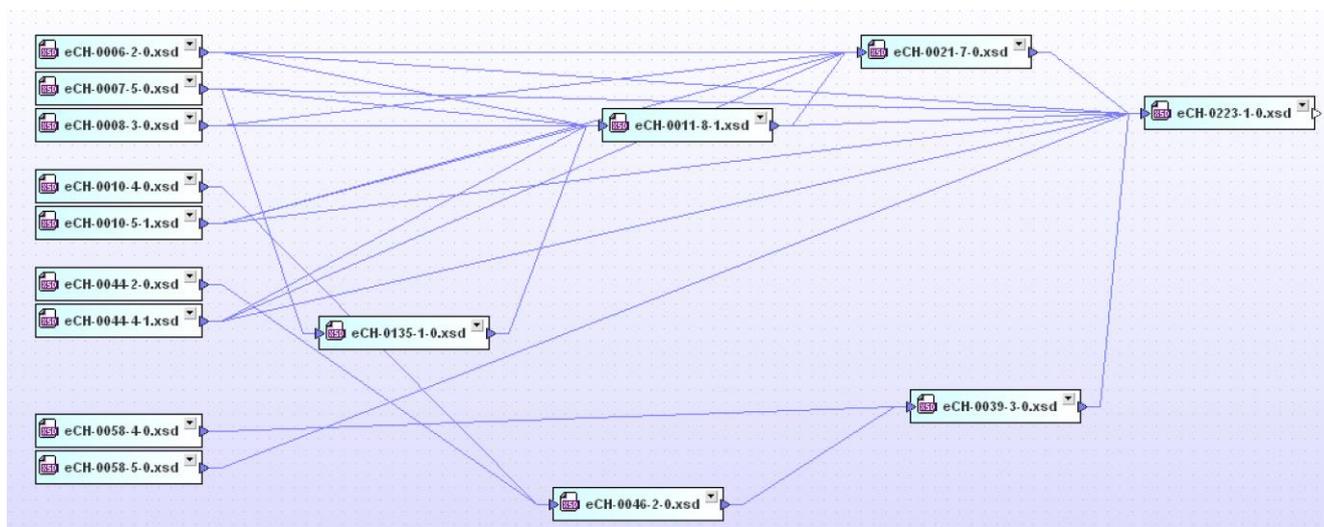


Figure 10: Dépendances